



Au cœur de la forêt

Schweizerischer Forstverein Société forestière suisse Società forestale svizzera

Zurich, le 24 février 2021

Communiqué de presse sur les demandes de la Société forestière suisse concernant le besoin urgent de modernisation de la législation sur la chasse – La loi sur la chasse doit protéger la régénération forestière

Après l'échec de la révision de la loi sur la chasse devant le peuple l'automne dernier, ce sujet sera à nouveau débattu dans le cadre de deux motions identiques au Parlement durant la session de printemps. Et une fois de plus la gestion du loup focalisera l'attention.

L'adaptation des populations d'ongulés sauvages au milieu naturel est un mandat fondamental d'une chasse moderne. C'est une condition élémentaire pour une régénération forestière qui remplisse son rôle, et par conséquent pour la conservation même de la forêt. Le loup, comme le lynx, a un effet indirect positif sur le rajeunissement de la forêt, notamment par la prédation et la régulation du cerf. Du point de vue sylvicole, l'état de la régénération forestière doit toujours être pris en compte pour la régulation de la population du loup.

Pour la SFS, l'élaboration d'une nouvelle législation sur la chasse doit respecter les principes suivants :

- **La chasse a le mandat fondamental de réguler les ongulés sauvages de manière à ce que la forêt puisse se rajeunir naturellement. Cette mission ne doit en aucun cas être édulcorée ou affaiblie. Au contraire, une législation moderne sur la chasse doit accorder à cet aspect l'importance que lui confère son incidence sur la stabilité des forêts protectrices, la diversité des espèces d'arbres et le changement climatique. Il en va d'écosystèmes forestiers vitaux et résilients. La loi sur la chasse doit protéger la régénération forestière.**
- **L'état de la régénération forestière est un paramètre central pour la planification de la chasse. Là où la densité du gibier n'est pas supportable pour la régénération forestière, la législation sur la chasse doit permettre de rectifier le tir. A l'avenir, les cantons qui ne traitent pas les problèmes forêt-gibier avérés ou qui ne planifient pas la chasse de manière ciblée doivent être clairement appelés à assumer leurs responsabilités par la Confédération.**
- **L'état de la régénération forestière doit toujours être pris en compte comme élément de décision central pour la gestion des grands prédateurs. Cet élément doit être considéré comme de valeur équivalente à d'autres éléments de décision.**
- **Les grands prédateurs occupent de vastes territoires et la densité de leurs populations est proportionnellement faible. Pour une extension naturelle de ces espèces, il est nécessaire d'avoir à large échelle des espaces naturels et des populations qui ne soient pas fragmentés. C'est pourquoi la SFS pense que la régulation des populations doit se faire de manière supra cantonale. Il est donc sensé que la gestion des grands prédateurs soit de compétence fédérale.**
- **Confédération et cantons doivent avant tout intensifier le travail d'explication en lien avec les grands prédateurs. Ce n'est qu'ainsi que les craintes pourront être réduites. La SFS aussi est d'accord avec une gestion moins compliquée des animaux isolés causant d'importants dommages. Mais les critères doivent être définis clairement et se rapporter à des dommages effectifs.**

Les arguments ci-dessus et d'autres informations de fond figurent dans la prise de position de la SFS ci-jointe, qui est adressée ce jour-même aux Conseillers nationaux et aux Conseillers aux Etats.

Nous restons volontiers à votre disposition pour de plus amples informations :

- Regina Wollenmann, Présidente de la Société forestière suisse
(076 572 73 44, regina.wollenmann@forstverein.ch)
- François Bossel, Groupe de travail Forêt et faune sauvage de la SFS
(079 459 17 89, fbossel@bluewin.ch)

Ces arguments sont également défendus par d'autres acteurs du secteur forestier, en particulier Pro Silva Suisse, Bergwaldprojekt, la Société spécialisée de la forêt SIA, le Groupe suisse de sylviculture de montagne, la Fédération sylvicole suisse, Pro Quercus et Pro Silva Helvetica.

Meilleures salutations

Comité de la Société forestière suisse

Annexe : prise de position de la SFS « *La loi sur la chasse doit protéger la régénération forestière – Demandes de la Société forestière suisse* »

Lien sur les papiers de position « [Bienvenue au lynx et au loup](#) » et « [Nos forêts ont besoin de la chasse](#) ».

Portrait

La Société forestière suisse (SFS) s'engage depuis sa fondation en 1843 pour la sauvegarde de la forêt et de ses multiples prestations afin que les générations futures puissent également en bénéficier. Toute personne intéressée par la forêt peut adhérer à la SFS comme membre. La société compte quelque 800 membres.

Le Groupe de travail Forêt et la faune sauvage de la Société forestière suisse est composé d'environ 35 personnes qui s'occupent professionnellement des questions liées à la forêt et à la faune sauvage. L'origine des membres reflète une grande diversité de spécialistes : ingénieurs forestiers et biologistes de la faune des services forestiers et de la chasse, des écoles, de la recherche et de l'économie privée sont représentés.

Plus d'informations disponibles sur www.forstverein.ch/fr